

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 00971

Numéro SIREN : 662 043 405

Nom ou dénomination : RENAULT TRUCKS Defense

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt 10910

n° de
dépôt

10910



n° de
gestion

RENAULT TRUCKS DEFENSE

Société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 euros

Immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le n° 662 043 405

Siège social : 15 bis, allée des Marronniers, Camp de Satory – 78000 Versailles

facture

18 JUL. 2018

Quin.

n° de
chrono

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 05 07 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT

Le 05 Juillet à 17 heures

La société RENAULT TRUCKS, société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 €, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 954 506 077, dont le siège social est établi 99 Route de Lyon – 69800 SAINT-PRIEST, représentée par son Président Monsieur Bruno BLIN,

Propriétaire de la totalité des 1.867.776 actions de 15 € de valeur nominale chacune, composant le capital de la société RENAULT TRUCKS DEFENSE, société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 €, dont le siège social est situé 15 bis, allée des Marronniers, Camp de Satory – 78000 Versailles, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le n° 662 043 405, ci-après « la Société ».

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Emmanuel LEVACHER, Président non associé de la Société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT:

- Présentation du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Nomination du nouveau CAC ;
- Augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Adoption du nouveau nom commercial : ARQUUS, et inscription au registre du commerce ;
- Pouvoirs.

PLS

Le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société, a été dûment informé du projet de ces décisions par courrier électronique le 12 Juin 2018 et le 03 juillet 2018.

Les représentants du Comité Central d'Entreprise ont été dûment informés du projet de ces décisions par courrier électronique du 20 juin 2018.

Préalablement à l'adoption des projets de décisions qui lui sont soumis, l'associé unique a pris connaissance des documents suivants :

- copie des informations adressées au Commissaire aux Comptes et aux représentants du Comité Central d'Entreprise, ainsi que l'avis de réception le cas échéant ;
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) ;
- le rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- le texte des projets des résolutions.

L'associé déclare que les documents et renseignements qui doivent lui être communiqués préalablement à la présente consultation ont été tenus à sa disposition au siège social et déclare avoir eu l'ensemble des informations suffisantes pour délibérer valablement.

A l'issue de quoi, l'associé unique de la Société a statué ainsi qu'il suit :

PREMIERE RESOLUTION :

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 11.608.299,98 €.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne quitus à Monsieur Emmanuel LEVACHER de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts et autres réintégrations diverses pour un montant global de 13.675.347 €.



DEUXIEME RESOLUTION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 11.608.299,98 €, de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale :	0 € (10% du capital atteint)
- Dividendes :	10.000.000 €
- Affectation au poste « Autres réserves » :	1.608.299,98 €

Après ces dotations et affectations :

- Le poste de réserve légale s'élève à :	2.801.664,00 €
- Le poste « Autres réserves » s'élève à :	54.867.267,98 €

Aux fins de répondre aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé entre la société et son Président.

QUATRIEME RESOLUTION

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant, de la société sont, respectivement :

- la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
- Monsieur Yves NICOLAS

Le mandat de ces commissaires aux comptes arrive à terme à l'issue de la présente décision d'associé unique, il a été décidé de ne pas les renouveler et de leur donner quitus de leur gestion.

A compter de l'exercice 2018 et pour six (6) ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la décision d'associé statuant sur les comptes de l'exercice 2023, le commissaire aux comptes titulaire de la société sera :

- DELOITTE ET ASSOCIES, située Tour Majunga, 6 place de la pyramide, 92908 Paris la défense cedex, représentée par Alain Guinot.



S'agissant d'une personne morale titulaire, la législation n'impose plus de commissaire aux comptes suppléant, par conséquent il est décidé de ne pas en nommer.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, et en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de Commerce modifiées par la Loi du 26 juillet 2005 sur l'épargne salariale :

- Autorise le Président à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de deux ans à compter du jour de la présente Assemblée, dans la limite de 3 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée,
- Réserve la souscription de la totalité de cette augmentation de capital aux salariés de la société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L225-180 du Code de Commerce, dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 à L.3332-24 du Code du Travail,
- Constate que ces décisions entraînent suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit des personnes visées par le Code du Travail,
- Décide que le Président fixera le prix d'émission des actions nouvelles,
- Décide que chaque souscripteur devra libérer sa souscription en espèces, la libération portant sur la totalité de la souscription.

L'Associé unique confère tous pouvoirs au Président pour fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, déterminer le prix d'émission conformément aux modalités définies ci-avant, informer les salariés de la société, procéder à la création d'un Plan d'Epargne Entreprise ou d'un Plan Partenarial d'Epargne Salariale Volontaire (PPESV), clore par anticipation la souscription dès que toutes les actions auront été souscrites, recueillir les souscriptions, recevoir les versements de libération, effectuer le dépôt des fonds dans les conditions légales, prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités nécessaires pour parvenir à la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée.

La présente résolution est valable pour une durée de trois ans à compter de la présente Décision.



SIXIEME RESOLUTION

Depuis le 24 mai 2018, la Société a adopté le nom commercial ARQUUS en plus des autres noms commerciaux déjà utilisés et mentionnés au K-Bis. Inscription en sera faite au registre du commerce et portée au K-Bis.

SEPTIEME RESOLUTION

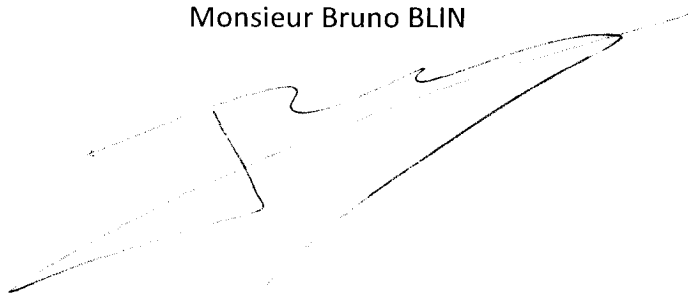
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

Pour la société RENAULT TRUCKS SAS

Associé unique

Représentée par son Président

Monsieur Bruno BLIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bruno BLIN', written over a faint, stylized graphic that resembles a Renault diamond logo.

RENAULT TRUCKS Défense

Société par actions simplifiée au capital de 28.016.640 euros

Immatriculée au R.C.S. de VERSAILLES sous le n° 662 043 405

Siège social : 15 bis, allée des Marronniers, Camp de Satory, 78000 Versailles

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Monsieur Emmanuel LEVACHER, Président non associé de la Société RENAULT TRUCKS Défense a établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de Commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, par l'associé unique de la société RENAULT TRUCKS Défense.

Les comptes annuels de la Société, soumis à l'approbation de l'associé unique, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

I. / RESULTATS FINANCIERS

- Présentation des comptes :

Au cours de l'exercice écoulé, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net d'un montant de 370.043.996 €, pour un chiffre d'affaires net d'un montant de 407.312.560 € au titre de l'exercice 2016, soit une baisse de 9,15 %.

Le détail du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 est indiqué ci-après, avec en comparatif, le détail du compte de résultat de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les taux de variations des résultats constatés entre les deux exercices.

Postes – Montants en K€	2016	2017	Taux de variation
Produits d'exploitation	416.612,6	361.192,5	-13,30 %
Charges d'exploitation	(385.762,1)	(350.608,5)	-9,11 %
Traitements et salaires	(38.415,0)	(41.669,6)	8,47%
Charges sociales	(16.364,6)	(17.443,1)	6,59%
Résultat d'exploitation	30.850,5	10.584,0	-65,69%
Produits financiers	1.160,0	685	- 41,83%
Charges financières	(1.147,4)	(577,2)	-50,59%
Résultat financier	12,7	107,8	750,89%
Produits exceptionnels	1.192,3	1.312,4	10,07 %
Charges exceptionnelles	(3.303,3)	(5.836,6)	76,69 %
Résultat exceptionnel	(2.111,0)	(4.524,3)	114,32 %
Impôt sur les bénéfices	(4.055,72)	(5.683,1)	-240,13 %
Total des produits	418.927,7	363.189,9	-13,30 %
Total des charges	(397.197,9)	(351.581,6)	-11,48 %

Résultat de l'exercice	21.729,9	11.608,3	-46,58 %
------------------------	----------	----------	----------

- **Résultats de l'exercice :**

Compte tenu d'un résultat financier de 107.814,98 €, contre 12.670,19 € en 2016, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 10.691.772,55 € contre 30.863.187,83 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (4.524.262,93), de l'impôt sur les sociétés de 1.203.662 € et de 6.886.779 € de crédits d'impôts divers (109.800 € de crédit d'impôt mécénat et 6.776.979 € de Crédit d'impôt Recherche), le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 11.608.299,98 € contre un bénéfice de 21.729.861,24 € au titre de l'exercice 2016, réalisant ainsi une baisse de 46,58 %, avec un chiffre d'affaires en baisse de 9,15%.

Au cours de l'exercice écoulé, l'effectif salarié moyen de la société s'est élevé à 779 salariés, contre un effectif salarié moyen de 747 salariés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, soit une augmentation de 4,28 %, étant précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 12.322.415,66 €, contre 16.314.924,08 € au titre de 2016.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élève à 556.889.458 €, pour un total du bilan d'une valeur de 487.140.363,75€ au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 12,52%.

II. / SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La Société a une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 18 mars 2065, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Les établissements de la Société sont :

- **Le siège social et Etablissement Principal:** 15 bis, allée des marronniers – Camp de Satory - 78000 Versailles – SIRET 662 043 405 00080 ;
- **Etablissements secondaires:**
 - **Limoges :** Le Centre de Production de Véhicules Militaires - C.P.V.M. (Enseigne) – Route du Palais – 87000 Limoges – SIRET 662 043 405 00114

- **Garchizy** : Le Centre de Maintien en Condition Opérationnelle (C.M.C.O Fourchambault) (Enseigne) – 120, quai André Malraux - 58600 Garchizy – SIRET 662 043 405 00106
- **Saint Nazaire** : A.C.M.AT (Enseigne) Lieu-dit le Point du jour – 44600 Saint-Nazaire – SIRET 662 043 405 00163
- **Saint-Priest** : 50 Route de Lyon TER M50 0 001 – 69800 Saint-Priest – SIRET 662 043 405 00155
- **Paris** : Etablissement transféré du 32, rue Monceau 75008 Paris au - 5, rue Alfred de Vigny - 75008 Paris SIRET 662 043 405 00197
- **Guyancourt** : Immeuble LE CALYPSO - 18 parc Ariane 3 -5, rue Alfred Kastler - 78284 GUYANCOURT CEDEX SIRET 662 043 405 00189

Etablissements Secondaires Annexes (INSEE)

- **Site Annexe de Limoges** : La plateforme (Centre de stockage de pièces) (Enseigne) 42, Route du Palais – BP 11575 – 87022 Limoges Cedex 09 – SIRET 662 043 405 00122

La Société exerce les activités de conception, études, recherches, développement de tous véhicules, matériels et équipements militaires et de tous éléments s’y rapportant, ainsi que leur fabrication, commercialisation, achat, vente, échange, adaptation, réparation, maintenance notamment en conditions opérationnelles desdits véhicules, matériels, équipements et éléments ainsi que les conseils et services associés, la conclusion et l’exécution de tous contrats et marchés s’y rattachant, dite activité « défense ».

Evènements importants de l’exercice écoulé :

Au cours de l’exercice 2017, la société a bénéficié d’un niveau de commandes fermes élevé tant à l’export (Tchad, Niger, Indonésie pour des Bastions, VAB, PVP, Powerpack,) qu’en France, du fait notamment des contrats MSS Poids lourds, MSH VAB & EBMR (affermisssement tranche).

Au niveau de l’activité Hard, nous constatons un recul des ventes à l’export du fait d’une baisse des ventes de véhicules sherpa Light, MRAP & VLRA/Bastion qui n’ont pas été compensées en totalité par la progression des ventes France (R&D, sherpa Light, Sherpa Medium/CAESAR,...).

Aucune acquisition de bien immobilier n’est intervenue en 2017.

AUVERLAND GENERAL DEFENSE, filiale de la Société, exerce une activité de holding. La filiale de cette dernière, PANHARD GENERAL DEFENSE, exerce la même activité que la Société.

Au cours de l’année 2017, PANHARD GENERAL DEFENSE a été notifiée pour le marché Soutien en services des parcs PGD (MSS-PGD) marché de maintien en conditions opérationnelles des véhicules avec la SIMMT pour une durée de 8 ans.

Les objectifs pour l'année 2018 sont le maintien de l'activité en France et le développement à l'export, grâce notamment :

- au marché VTCFS (Véhicules Tactiques de Combat des Forces Spéciales) signé par la Direction Générale de l'Armement et la société RENAULT TRUCKS Defense qui sous-traitera une partie des prestations dudit marché à la société PANHARD GENERAL DEFENSE, ainsi qu'au programme EBMR
- au marché MSVS
- au contrat MCO Panhard

III. / EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité soft de la Société est en augmentation sur 2017 de 3% par rapport à 2016 essentiellement au niveau de la France. Cet accroissement s'explique par la commande « coup de poing » sur le contrat VAB et le CONTRAT VBCI MSS.

En 2018, la société devrait avoir un niveau d'activité soft en très nette augmentation par rapport à 2017 notamment à l'export.

En 2018, le niveau de l'activité hard à l'export devrait augmenter de manière très significative par rapport à 2017, notamment sur les gammes Sherpa Light & VAB. En France, la progression sur les ventes de Véhicules devrait se poursuivre avec un mixte différent (première vente de VLTPNP, poursuite des ventes EBMR, PLS/VLFS,...).

IV. / ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux dispositions de l'article L.232-1 II du Code de commerce, il est précisé que les activités de R&D se sont poursuivies principalement sur les établissements de VERSAILLES SATORY et de SAINT-NAZAIRE par le bureau d'études de la Société, en collaboration avec les différentes organisations de « *Etudes et Recherches* » du Groupe Volvo en particulier GTT mais également avec le Bureau d'études de la filiale PANHARD GENERAL DEFENSE.

Cette direction est chargée de développer les produits indispensables à sa croissance.

En 2017, les principaux axes de développement ont porté sur les produits suivants :

- Kerax Range : 1,8 M€
- Sherpa Light Range : 4,6 M€
- VAB Range : 4,8 M€
- Bastion : 2.8 M€

- *sherpa medium* : 1.4 M€

V. / EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A compter du 24 mai 2018, il a été décidé que la Société adopterait le nom commercial ARQUUS en plus des autres noms commerciaux déjà utilisés et mentionnés au K-Bis. Inscription en sera faite au registre du commerce et portée au K-Bis.

Aucun autre événement important n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

VI. / FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

A la date du 31 décembre 2017, la Société détient 100% du capital de :

- **La société AUVERLAND GENERAL DEFENSE**, société par actions simplifiée (société anonyme à la date d'acquisition), au capital de 3.541.370 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le n° 438 311 557, dont le siège social est situé 2 rue Panhard et Levassor, 91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX, elle-même associée unique de la **société PANHARD GENERAL DEFENSE**, société par actions simplifiée, au capital de 1.024.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le n° 652 036 591, dont le siège social est situé 2 rue Panhard et Levassor, 91630 MAROLLES-EN-HUREPOIX ;

Activité et résultats des filiales et sous filiales :

Filiale	Chiffre d'affaires	Résultats	Perspectives d'évolution
AUVERLAND GENERAL DEFENSE		-304 273 €	<i>Holding - Pas d'activité d'exploitation</i>
PANHARD GENERAL DEFENSE	62 954 596€	1.726.675 €	<i>Maintien de l'activité</i>

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans la Société.

L'activité et les résultats de ces sociétés vous ont été décrits dans l'activité de la Société.

La Société a une participation de :

- 2% dans ODAS, soit 60.000 actions,
- 4% dans SOFEMA, soit 3.000 actions.

Ces deux sociétés ne détiennent aucune participation dans la Société.

La société SOFRESA (Société Française d'Exportation de Systèmes Avancés), dont Renault Trucks Défense détenait 1,98% du capital, a été liquidée en 2016.

VII. / METHODES D'EVALUATION ET PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

L'exercice clos le 31 décembre 2017 est d'une période de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

VIII. / AFFECTATION DU RESULTAT

Le compte de résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice d'un montant de 11.608.299,98 €, qu'il est proposé d'affecter comme suit :

- Dotation à la réserve légale :	0 €
- Versement du dividende :	10 000 000 €
- Affectation au poste « Autres réserves » :	1 608 299,98 €

Après ces dotations et affectations :

- Le poste « Autres réserves » s'élève à :	54.873.390,05 €
--	-----------------

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

IX. / CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge les dépenses non déductibles du résultat fiscal visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, suivantes :

- amortissements excédentaires pour un montant de 116 116 €,
- taxe sur les voitures particulières des sociétés pour un montant de 42 754 €,
- amendes et pénalités pour 569 €

- provision et charges non déductibles pour un montant de 11 908 920 €,
- impôt sur les sociétés pour un montant de 1 203 662 €,
- réintégrations diverses pour un montant de 403 326 €.

X. / DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Aux fins de répondre aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des impôts, il est précisé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2014, 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.

XI. / SITUATION DES MANDATS DU PRESIDENT ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de Monsieur Emmanuel LEVACHER, Président de la Société, est à durée illimitée.

Monsieur Emmanuel LEVACHER exerce également les mandats suivants :

- Président de la société AUVERLAND GENERAL DEFENSE
- Président de la société PANHARD GENERAL DEFENSE

Les commissaires aux comptes titulaire et suppléant, de la société sont, respectivement :

- la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
- Monsieur Yves NICOLAS

Le mandat de ces commissaires aux comptes arrive à terme à l'issue de la décision d'associé unique statuant sur les comptes de l'exercice 2017. Il a été décidé de ne pas les renouveler.

A compter de l'exercice 2018 et pour six (6) ans, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de la décision d'associé statuant sur les comptes de l'exercice 2023, le commissaire aux comptes titulaire de la société sera :

- DELOITTE ET ASSOCIES, située Tour Majunga, 6 place de la pyramide, 92908 Paris la défense cedex, représentée par Alain Guinot.

S'agissant d'une personne morale titulaire, la législation n'impose plus de commissaire aux comptes suppléant, par conséquent il est décidé de ne pas en nommer.

XII. / CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, il est précisé qu'aucune convention n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé directement ou par

personnes interposées entre la société et son dirigeant ou son associé unique ou la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3.

XIII. / INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE REGLEMENTS FOURNISSEURS ET CLIENTS

En application des dispositions de la loi LME, la société règle ses fournisseurs à 60 jours date d'émission de facture ou à 45 jours fin de mois.

Conformément à l'article D.441-4 du code de commerce crée par le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008 (art.1) pour l'application de l'article L.441-6-1 du code de commerce est communiquée ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs nationaux par date d'échéance à la clôture des deux derniers exercices "

Fournisseurs nationaux hors sociétés du groupe Volvo :

	Echu	A échoir							
		0 à 10j	11 à 20j	21 à 30j	31 à 40j	41 à 50j	51 à 60j	Plus de 60j	Total €
31.12.2017	3 223 133	1 464 218	767 335	3 965 196	518 288	1 343 357	81 281	1 836	11 364 645
31.12.2016	2 789 130	1 622 266	458 185	4 370 462	1 450 419	1 950 750	527 447	1 035	13 169 694
31.12.2015	4 421 446	852 685	1 084 989	1 574 172	991 829	1 560 922	332 061	224 188	11 042 291
31 12 2014	1 665 798	1 036 755	137 662	1 442 737	486 180	761 972	161 926	0	5 693 030
31 12 2013	2 802 681	1 254 839	246 775	1 835 355	1 103 708	1 169 923	26 031		8 439 312

Art D. 441 II

Factures fournisseurs

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Tranches de retard de paiement						
En K€	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	Total
Montant TTC	8142	2 885	18	46	273	11 364
% /factures reçues	2,79%	0,99%	0,01%	0,02%	0,09%	3,89%

Art D. 441 -II

Factures fournisseurs Etranger

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	Tranches de retard de paiement					Total
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	
Montant TTC	527	339	127	3	58	1 054
% /factures reçues	0,18%	0,12%	0,04%	0,00%	0,02%	0,36%

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Art D. 441 II

Factures fournisseurs Group Company

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

En K€	Tranches de retard de paiement					Total
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	
Montant TTC	20474	9 469	0	8	-66	29 885
% /factures reçues	7,01%	3,24%	0,00%	0,00%	-0,02%	10,23%

Art D.441 –I Factures clients

En K€	Tranches de retard de paiement					Total
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	plus de 90 j	
Montant TTC	29 425	9 643	5 446	2 946	9 264	27 299
% /factures émises	7,95%	2,61%	1,47%	0,80%	2,50%	7,38%

Factures exclues relatives à des créances litigieuses.

En K€

Nombre de factures	1
Montant TTC	1 605

XIV. / REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit code, il est indiqué qu'au dernier jour de l'exercice 2017, le capital de la société était intégralement détenu par :

La société RENAULT TRUCKS SAS

Société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 €

Immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 954 506 077

Dont le siège social est établi 99, route de Lyon – 69800 SAINT-PRIEST

XV. / PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun salarié ne dispose de participation au capital de la société et qu'il n'y a donc pas d'action faisant l'objet d'une gestion collective (FCPE ou PEE).

Les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce, représentent donc moins de 3% du Capital de la société.

Il est précisé qu'en vertu de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, l'Associé unique doit se prononcer tous les trois ans sur un projet de résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 à L.3332-24 du Code du travail.

L'associé unique a été consulté sur un tel projet d'augmentation de capital lors de l'approbation des comptes de l'année 2014 et l'a rejeté.

L'associé unique sera de nouveau consulté sur un tel projet d'augmentation de capital lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2017. Il sera proposé à l'associé unique de donner tous pouvoirs au président afin de réaliser cette opération, comme prévu dans le texte des résolutions.

XVI. EXISTENCE D'UN PLAN D'OPTION – VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

Aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'action n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société qu'ils soient ou non mandataires sociaux.

La société n'a pas émis de valeur mobilière donnant, à terme, accès au capital.

XVII. VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AUX SALARIES

La participation des salariés pour l'exercice 2017 s'élève à 0€ ainsi que le Profit Sharing Volvo à 0€.

Dans le cadre de l'accord d'intéressement signé en juin 2017, il sera versé aux salariés de l'EUS un intéressement, ainsi qu'un supplément d'intéressement, autorisé par le Groupe Volvo suite aux négociations avec les organisations syndicales du 25 avril 2018.

Le montant de l'intéressement et du supplément d'intéressement s'élèvent respectivement à 258 443 € et 547 077 € soit un total de 805 520 € pour l'UES et seront versés à 1046 bénéficiaires.

Chaque salarié de la société sera interrogé et devra choisir entre le paiement immédiat ou le placement sur Plan d'Epargne Entreprise (PEE) ou Plan d'Epargne Retraite Collectif (PERCO) à partir du 18 mai jusqu'au 10 juin 2018.

Le paiement ou les placements sur PEE ou PERCO sera effectué le 13 juin 2018.

Vous remerciant de votre confiance.

Fait à VERSAILLES, le 18 juin 2018



~~Le~~ Président

Monsieur Emmanuel LEVACHER

GREFFE

RENAULT TRUCKS DEFENSE SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Renault Trucks Défense SAS

15 bis, allée des Marronniers
Camp de Satory
78000Versailles

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Renault Trucks Défense SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

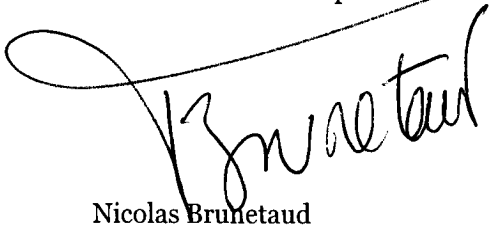
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

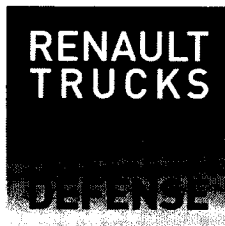
Fait à Lyon, le 18 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Nicolas Brunetaud





RENAULT TRUCKS Defense

Société par Actions Simplifiée

(à associé Unique)

au capital de 28.016.640 euros

Siège social : 15bis Allée des Marronniers

78000 VERSAILLES

662 043 405 RCS Versailles

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 2017,

Le Président, E. LEVACHER

Renault Trucks Defense SAS
Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2017

en kiloeuros

	Note	2017		2016	
ACTIF		Brut	Amort. & Déprec.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	3.1	8 196,0	(7 961,6)	234,3	283,7
Terrains		2 794,3	(658,6)	2 135,7	2 007,2
Constructions		20 179,3	(11 162,2)	9 017,1	6 069,1
Installations techniques, mat. et outillages industriels		19 493,7	(13 594,6)	5 899,1	5 840,4
Autres immobilisations corporelles		10 568,3	(7 987,4)	2 580,9	4 119,4
Immobilisations en cours		5 818,9	0,0	5 818,9	2 891,1
Avances et acomptes		0,0	0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	3.2	58 854,6	(33 402,8)	25 451,8	20 927,3
Titres de participation	5.2	62 992,9	0,0	62 992,9	62 992,9
Créances rattachées à des participations	3.5	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres titres immobilisés	5.2	624,3	0,0	624,3	624,3
Prêts	3.5	842,4	0,0	842,4	660,0
Autres immobilisations financières	3.5	714,2	0,0	714,2	776,8
Immobilisations financières	3.3	65 173,8	0,0	65 173,8	65 054,0
ACTIF IMMOBILISE		132 224,4	(41 364,4)	90 860,0	86 265,0
Matières premières, approvisionnements		92 768,4	(21 374,2)	71 394,2	74 143,6
En-cours de production de biens et services		16 709,5	0,0	16 709,5	17 979,7
Produits intermédiaires et finis		14 172,8	(1 339,9)	12 832,9	10 228,7
Marchandises		0,0	0,0	0,0	0,0
Stocks et en-cours	3.4	123 650,8	(22 714,1)	100 936,6	102 352,0
Avances et acomptes versés sur commandes	3.5	16 971,8	0,0	16 971,8	6 493,2
Créances clients et comptes rattachés	3.5	300 963,1	(1 605,6)	299 357,5	270 965,3
Autres créances	3.5 et 3.6	22 304,6	0,0	22 125,9	15 170,7
Créances	3.5	323 267,7	(1 605,6)	321 483,4	286 135,9
Disponibilités	3.15	15 030,9	0,0	15 030,9	12,5
Charges constatées d'avance	3.6	11 366,2	0,0	11 366,2	5 830,2
ACTIF CIRCULANT		490 287,4	(24 319,8)	465 967,7	400 823,8
Ecart de conversion actif		61,8	0,0	61,8	51,6
TOTAL DE L'ACTIF		622 573,6	(65 684,2)	556 889,5	487 140,4

Renault Trucks Defense SAS
Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN

Exercice clos le 31 décembre

en kilos euros

	Note	2017	2016
PASSIF			
		Net	Net
Capital		28 016,6	28 016,6
Primes liées au capital social		7 796,3	7 796,3
Ecart de réévaluation		369,1	369,1
Réserves légales		2 801,7	2 298,4
Autres réserves		53 265,1	32 038,5
Report à nouveau		20,5	20,5
Résultat de l'exercice		11 608,3	21 729,9
Subventions d'investissement		993,7	530,7
Provisions réglementées		6 165,9	6 181,7
CAPITAUX PROPRES	3.7	111 037,2	98 981,7
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	3.8	11 762,9	10 742,0
Autres provisions	3.9	7 043,7	9 516,4
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		18 806,6	20 258,3
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			12,0
Emprunts et dettes financières divers		3 631,15	63 260,9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		268 062,0	174 695,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		64 698,4	65 649,5
Dettes fiscales et sociales		56 458,6	40 914,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 815,0	1 589,4
Autres dettes		7 306,5	19 440,4
Produits constatés d'avance		23 925,0	2 270,2
DETTES	3.10 et 3.11	426 896,6	367 832,7
Ecart de conversion passif		149,0	67,7
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		556 889,5	487 140,4

en kilos euros

COMPTE DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre

	Note	2017	2016
Production vendue - biens		303 335,9	343 978,7
Production vendue - services		66 708,1	63 333,9
Chiffre d'affaires net	4.1	370 044,0	407 312,6
Production stockée		(15 556,5)	(1 147,3)
Production immobilisée		1,0	1 115,1
Subventions d'exploitation		14,5	15,7
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	4.2	6 629,5	9 090,0
Transferts de charges	4.2	18,6	44,2
Autres produits		42,4	182,3
Produits d'exploitation		361 192,5	416 612,6
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(100 150,9)	(136 156,3)
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements		13 760,4	19 420,9
Autres achats et charges externes	4.4	(191 853,5)	(188 117,1)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 925,9)	(5 638,1)
Salaires et traitements		(41 669,6)	(38 415,0)
Charges sociales		(17 443,1)	(16 364,6)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations	3.1 et 3.2	(3 818,3)	(3 970,2)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	4.2	(887,9)	(9 739,7)
Dotations aux provisions	4.2	(3 525,1)	(6 797,8)
Autres charges		(94,7)	15,8
Charges d'exploitation		(350 608,5)	(385 762,1)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 584,0	30 850,5
Produits financiers de participations		(0,0)	(0,0)
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		523,0	234,6
Autres intérêts et produits assimilés		97,3	819,8
Reprises sur provisions et transferts de charges		0	37,2
Différences positives de change		64,8	68,4
Produits financiers		685,1	1 160,0
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		(10,3)	(0,0)
Intérêts et charges assimilées		(478,8)	(923,1)
Différences négatives de change		(88,1)	(224,3)
Charges financières		(577,2)	(1 147,4)
RESULTAT FINANCIER	4.5	107,8	12,7
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		10 691,8	30 863,2

COMPTE DE RESULTAT (suite)
Exercice clos le 31 décembre

en kilos euros

	Note	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		(0,0)	(0,0)
Produits exceptionnels sur opérations en capital		54,1	50,6
Reprises sur provisions		1 258,3	1 141,7
Transferts de charges		(0,0)	(0,0)
Produits exceptionnels		1 312,4	1 192,3
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(4 149,2)	(1 743,5)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(157,4)	(333,6)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		(1 530,0)	(1 226,3)
Charges exceptionnelles		(5 836,6)	(3 303,3)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.7	(4 524,3)	(2 111,0)
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS		(242,3)	(2 966,6)
IMPOT SUR LES BENEFICES	4.8	5 683,1	(4 055,7)
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		11 608,3	21 729,9

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Société est filiale du groupe Volvo depuis le 02 janvier 2001.

Elle a pour activité « la conception, les études, les recherches, le développement de tous véhicules, matériels et équipements militaires et de tous éléments s'y rapportant, ainsi que la fabrication, commercialisation, achat, vente, échange, adaptation, réparation, maintenance notamment en conditions opérationnelles desdits véhicules, matériels, équipements et éléments, et que les conseils et services associés, la conclusion et l'exécution de tous contrats et marchés s'y rattachant ».

Les états financiers de la Société Renault Trucks Defense SAS sont à apprécier dans le cadre de son appartenance au Groupe Volvo.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes sociaux de Renault Trucks Défense SAS sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC no 2016-07 du 4-11-2016 relatif au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (principalement des logiciels et des droits commerciaux) figurent au bilan pour leur valeur historique et sont amorties sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, généralement comprises entre 3 et 9 ans.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition; toutefois les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1986 ont été réévaluées à cette date.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition. Le supplément d'amortissement constaté selon les règles fiscales en vigueur est enregistré en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les durées d'amortissement sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation, et sont les suivantes :

- Constructions	25 à 30 ans
- Aménagements et installations	12 à 20 ans
- Matériels	10 à 20 ans
- Outillages et machines spécifiques	3 à 8 ans
- Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

Un amortissement accéléré est constitué, le cas échéant, lorsque les plans de production prévoient une durée de vie plus courte que celles décrites ci-dessus.

De plus, une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la rentabilité future estimée des installations ne permet pas de couvrir leur valeur nette comptable.

2.3. Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Les autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Des dépréciations sont constituées si nécessaire, de manière à ramener la valeur comptable nette des titres de participation à leur valeur d'utilité. Celle-ci est généralement déterminée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus et des perspectives d'évolution, le cas échéant. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de la valeur d'entreprise nette d'endettement. La valeur d'entreprise est évaluée à partir d'une actualisation des flux d'exploitation futurs de trésorerie de la filiale.

De plus, des provisions pour risques sont constituées, si nécessaire, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les prêts en devises sont comptabilisés au cours de couverture, le cas échéant.

2.4. Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient. Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production. Ce dernier incorpore, sur la base d'un niveau d'activité normal, les charges directes et indirectes de production.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur nette de réalisation estimée est inférieure au coût de revient.

2.5. Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

2.6. Mesures de restructuration

Le coût des mesures de restructuration est comptabilisé dès lors qu'elles font l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution. Les effets d'actualisation sont comptabilisés uniquement lorsqu'ils sont significatifs.

2.7. Engagements de retraite et assimilés

Une provision est comptabilisée au passif du bilan. Les avantages au personnel à prestations définies étant des passifs à long terme, la provision constituée correspond au financement dans le temps de la dette de l'employeur à l'égard de ses salariés. La charge est calculée sur la base des évaluations à la clôture de l'exercice précédent, les effets de changements d'hypothèses et de variations d'effectifs constituent des écarts actuariels qui sont pris en charge l'exercice suivant sur la durée résiduelle de vie active des salariés pour la quote-part qui excède le corridor (10% des droits acquis).

Les provisions comptabilisées ont tenu compte de l'impact de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2008 qui prévoyait que la mise à la retraite à l'initiative de l'employeur ne serait plus possible entre 60 et 65 ans à compter du 1er janvier 2010, et que toute mise à la retraite, quel que soit l'âge de départ, serait taxée à 25% en 2008 et à 50% à partir de 2009. Les effets de cette Loi ont été enregistrés en "coût des services passés", et pris en charge selon un mode linéaire sur la durée résiduelle de vie active des salariés.

Conformément aux options ouvertes par la recommandation ANC 2013-02, l'ancienne recommandation CNC n°2003-R01 est toujours appliquée (méthode 1).

2.8. Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la Société est impliquée, fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

2.9. Garantie

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs à la garantie des véhicules et pièces vendus, sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour coûts de garantie prévisibles relatifs aux produits vendus sont déterminées à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques (véhicules tactiques, VBCI).

La garantie des véhicules civils achetés à Renault Trucks SAS est supportée par Renault Trucks SAS et incluse dans le prix de vente.

Par ailleurs, la Société traite certains incidents découverts après le début de la commercialisation du véhicule, par le biais de campagnes de rappel. Une campagne de rappel a un caractère préventif, curatif ou sécuritaire couvrant une période de production très précise. Les provisions pour campagne de rappel sont estimées en fonction de leur solution technique préconisée et sont comptabilisées dès que la décision d'engager la campagne est prise.

Les recours engagés auprès des fournisseurs sont comptabilisés lorsque leur récupération est jugée quasi certaine. Ils figurent dans les autres créances.

2.10. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont, le cas échéant, dotées et reprises selon les règles fiscales en vigueur (amortissements dérogatoires).

2.11. Chiffre d'affaires

Les ventes de biens sont comptabilisées au moment où l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété a été transféré au client.

Les coûts, supportés ou prévus, relatifs aux opérations annexes à la vente (formation, coûts de préparation des véhicules, garanties spécifiques, fournitures...) sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel les ventes sont enregistrées. Les provisions pour opérations annexes à la vente relatives aux produits vendus sont déterminées le plus souvent à partir d'une estimation statistique sur la base de données historiques.

Les contrats à long terme sont comptabilisés conformément à la méthode à l'avancement.

Lorsque le résultat à terminaison peut être estimé de manière fiable, cette méthode consiste à prendre en compte le chiffre d'affaires et le résultat en fonction du degré d'avancement atteint et à provisionner la totalité des pertes à terme, en cas de contrat déficitaire, indépendamment du degré d'avancement. Lorsque le résultat à terminaison ne peut être estimé de manière fiable, le montant inscrit en chiffre d'affaires est limité à celui des charges ayant concouru à l'exécution du contrat.

2.12. Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation soumises à conditions suspensives sont prises en compte en résultat au fur et à mesure de la réalisation des objectifs et des dépenses engagées en matière de recherche et d'industrialisation.

2.13. Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III. NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des licences.

La valeur nette au 31 décembre 2017 s'élève à 234,3 K€ et la dotation aux amortissements de l'exercice à 56,3 K€ (respectivement 283,7 K€ et 222,9 K€ au 31 décembre 2016).

3.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeurs brutes	31/12/2016	dont écart rééval. libre	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2017
Terrains	2 614 334,20	191 552,76	179 982,85		2 794 317,05
Constructions	16 541 830,79	462 614,95	3 665 958,33	28 500,00	20 179 289,12
Installations tech, mat & outil.	18 249 304,08	2 146,39	1 397 258,00	152 850,10	19 493 711,98
Autres immos corporelles	11 727 949,84	711,75	236 496,07	1 396 111,24	10 568 334,67
Immos en cours	2 891 140,04		11 478 509,73	8 550 723,39	5 818 926,38
Avances et acomptes	-				-
Total	52 024 558,95	657 025,85	16 958 204,98	10 128 184,73	58 854 579,20

Amortissements & Dépréciations	31/12/2016		Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2017
Terrains	607 088,99		51 486,00	2,00	658 572,99
Constructions	10 472 710,18		706 565,08	17 084,00	11 162 191,26
Installations tech, mat & outil.	12 408 928,12		1 268 227,69	82 560,33	13 594 595,48
Autres immos corporelles	7 608 522,99		1 745 755,59	1 366 879,18	7 987 399,40
Total	31 097 250,28	-	3 772 034,36	1 466 525,51	33 402 759,13

Valeurs nettes	20 927 308,67				25 451 820,07
-----------------------	----------------------	--	--	--	----------------------

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 8 407,5 K€ (6 881,7 K€ au 31 décembre 2016) et concernent des matériels, agencements et aménagements. La dotation aux amortissements s'élève à 3 772 K€ (3 747,3 K€ au 31 décembre 2016).

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

				<i>en kilos d'euros</i>
Valeurs brutes	31/12/2016	Acquisitions & augmentat.	Cessions & diminut.	31/12/2017
Participations	62 992,9			62 992,9
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	624,3			624,3
Prêts et autres immobilisations financières	1 436,8	430,9	311,1	1 556,6
Total	65 054,0	430,9	311,1	65 173,8
Dépréciations	31/12/2016	Dotations & augmentat.	Reprises & diminut.	31/12/2017
Participations et autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Total	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs nettes	65 054,0			65 173,8

3.4. STOCKS

	<i>en kilos euros</i>	
	2017	2016
Matières premières, approvisionnement	56 936 ,4	74 143,6
En-cours de production de biens et services	1 128,0	17 979,7
Produits intermédiaires et finis	42 872 ,2	10 228,7
Valeurs nettes	100 936,6	102 352,0
dont valeur brute	123 650,8	125 446,9
dont dépréciation	(22 714,1)	(23 094,8)

3.5. ECHEANCES DES CREANCES

en kilos euros

	A moins d'un an	A plus d'un an	Total 2017
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (note 3.3)			
Prêts (note 3.3)	153,6	688,8	842,4
Autres immobilisations financières (note 3.3)	55,1	659,1	714,2
Valeurs brutes	208,7	1 347,9	1 556,6

Créances de l'actif circulant

Avances et acomptes versés sur commandes	16 971,8		16 971,8
Créances clients et comptes rattachés	300 963,1		300 963,1
Autres créances (note 3.6)	22 304,6		22 304,6
Valeurs brutes	340 239,6	0,0	340 239,6

3.6. AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Autres créances

en kilos euros

Valeurs brutes	2017	2016
Créances sociales	24,7	48,5
Créances fiscales	8 417,4	3 974,9
Compte courant intégration fiscale	13 751,3	10 807,3
Fournisseurs débiteurs	111,2	91,3
Divers	0,1	248,8
Total	22 304,6	15 170,7

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 11 366,16 K€ au 31 décembre 2017 (5 830,2 K€ au 31 décembre 2016) et concernent des salons pour 820,4 K€, des commissions sur acomptes clients pour 9 876,1 K€ et des loyers divers pour 381,3 K€.

3.7. CAPITAUX PROPRES

					<i>en kiloeuros</i>
	31/12/2016	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Autres	31/12/2017
Capital	28 016,6				28 016,6
Prime liées au capital social	7 796,3				7 796,3
Ecart de réévaluation	369,1				369,1
Réserves légales	2 298,4	503,3			2 801,7
Report à nouveau	20,5				20,5
Autres réserves	32 038,5	21 226,6			53 265,1
Résultat de l'exercice	21 729,9	(21 729,86)	11 608,3		11 608
Subventions d'investissement	530,7			463,0	993,7
Provisions réglementées	6 181,7			15,8	6 165,9
Total	98 981,7	0,0	11 608,3	478,8	111 037,2

Le capital social de la Société s'élève à 28 016,6 K€ au 31 décembre 2017.

Il est divisé en 1.867.776 actions de 15€ de valeur nominale, détenu en totalité par la société Renault Trucks SAS.

L'associé unique, le 30 juin 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016, a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice au poste « Autres réserves » à hauteur de 21 226,6 K€ et en réserve légale à hauteur de 503,3K€.

Les provisions réglementées comprennent des amortissements dérogatoires à hauteur de 6 165,94 K€.

3.8. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

						<i>en kilos euros</i>
	31/12/2016	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	Autres	31/12/2017
Engagements retraite	9 999,11	1 901,4	(971,1)			10 929,4
Médaille du travail	742,85	124,5	(33,8)			833,5
Total	10 741,95	2 025,9	(1 004,9)	-	-	11 762,9
						net
dont dotations/reprises(-) exploitation (note 4.2)		2 025,9	(1 004,9)			1 021,0
dont dotations/reprises(-) exceptionnelles		0,0	0			0,0

Les provisions constituées au titre des engagements de retraite et assimilés comprennent l'indemnité de départ à la retraite et les indemnités versées lors des remises de médailles du travail.

Les écarts actuariels non encore reconnus sont présentés en diminution de la provision et s'élèvent à 10 990,6 K€ au 31 décembre 2017 (11 748,4 K€ au 31 décembre 2016).

La part du coût des services passés non encore enregistrée en charges est présentée en diminution de la provision et s'élève à 451,6 K€ au 31 décembre 2017 (599,0 K€ au 31 décembre 2016).

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation de la provision pour engagements de retraite sont les suivantes :

	2017	2016
- âge de départ à la retraite	de 62 à 64 ans*	de 62 à 64 ans*
- évolution des coûts salariaux	3,00 %	3,00 %
- actualisation financière	1,80 %	1,70 %
- table de mortalité	TH-TF 00-02	TH-TF 00-02
- taux de charges sociales si départ à l'initiative du salarié	de 39,90% à 41,66% *	de 39,90% à 41,66% *

* en fonction du statut et/ou de l'année de naissance

Le taux de rotation utilisé reflète l'expérience de l'entreprise en matière de démissions.

Les autres mouvements de la provision pour indemnité de départ à la retraite se décomposent comme suit :

coût des services rendus au cours de l'exercice :	K€ (796,0)
coût financier :	K€ (374,0)
montants réglés :	K€ 971,1
amortissement des écarts actuariels :	K€ (584,2)
amortissement du coût des services passés :	K€ (147,1)

Soit une variation nette de K€ (930,2).

3.9. AUTRES PROVISIONS

en kilos euros

	31/12/2016	Apports	Dotations	Utilisations	Reprises sans objet	31/12/2017
Garantie (note 2.9)	4 122,0		1 170,0	(1 621,54)		3 670,5
Risques clients/fournisseurs	3 908,8		260,0	(1 454,10)		2 714,7
Risque de change	51,6		61,8	(51,58)		61,8
Restructuration						
Contentieux sociaux	1 314,0		69,2	(786,50)		596,7
Environnement	120,0				(120,00)	
Total	9 516,4	0,0	1 561,0	(3 913,73)	(120,00)	7 043,7

net

dont dotations/reprises(-) exploitation (note 4.2)	1 499,2	(3 862,14)	(120,00)	-2 483,0
dont dotations/reprises(-) financières (note 4.5)	61,8	(51,58)		
dont dotations/reprises(-) exceptionnelles (note 4.7)				
dont (dotations)/reprises sur impôts				

- La provision risque clients/fournisseurs comprend une provision pour perte à terminaison à hauteur de 2 714,7 K€.
- La provision pour contentieux sociaux correspond à des départs de personnel pour 596,7 K€.

3.10. DETTES

en kilos euros

	2017	2016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	12,0
Emprunts et dettes financières divers	3 631.1	63 260,9
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	268 062,0	174 695,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 698,4	65 649,5
Dettes fiscales et sociales	56 458,6	40 914,5
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 815,0	1 589,4
Autres dettes	7 306.5	19 440,4
Produits constatés d'avance	23 925,0	2 270,2
Total	426 896,6	367 832,7

Les emprunts et dettes financières divers sont composés principalement :

- d'avances de l'Etat pour 3 631.1 K€ (4 489,6 K€ au 31 décembre 2016),

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 56 458.5 K€ au 31 décembre 2017 et se décomposent en dettes envers le personnel au titre des rémunérations et indemnités dues 9 265,9 K€ (9 501,8 K€ au 31 décembre 2016), dettes envers les organismes sociaux 6 666,1 K€ (5 472,6 K€ au 31 décembre 2016) et dettes fiscales 40 526,8 K€ (25 940,0 K€ au 31 décembre 2016).

- Les autres dettes sont composées d'avoirs clients à établir et pénalités (5 858,2 K€ au 31 décembre 2017 contre 5 868,0 K€ au 31 décembre 2016) essentiellement relatifs à des pénalités de retard et à des révisions de prix. Les commissions à payer s'élèvent à 838,3 K€ (6 651.7 K€ au 31 décembre 2016) et les comptes clients créditeurs s'élèvent à 430,2 K€ contre 770,6 K€ au 31 décembre 2016.

Les produits constatés d'avance concernent notamment du chiffre d'affaires constaté à l'avancement.

3.11. ECHEANCES DETTES

	- 1 an	+ 1 an et - 5 ans	+ 5 ans	Total 2017
				<i>en kilos euros</i>
Emprunts et dettes auprès des étab.	0			0
Emprunts et dettes financières divers	646,8	2984,3		3 631,1
Avances et acomptes reçus	170 561,9	97 500,0		268 062,0
Dettes fournisseurs et comptes ratt.	64 698,4			64 698,4
Dettes fiscales & sociales	56 458,6			56 458,6
Dettes sur immobilisations	2 815,0			2 815,0
Autres dettes	7 306,5			7 306,5
Produits constatés d'avance	23 925,0			23 925,0
T o t a l	325 601,7	101 294,9	0,0	426 896,6

3.12. ETAT DES POSTES D'ACTIF ET DE PASSIF CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

	2017	2016
A C T I F		
Participations	62 992,9	62 992,9
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Clients et comptes rattachés	12 353,4	8 039,7
Autres créances	18 059,1	10 807,3
Banque	15 764,0	
P A S S I F		
Emprunts et dettes financières diverses	80,1	58 771,3
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36 364,8	36 385,2
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		6 150,2

3.13. CHARGES A PAYER

en kilos euros

	Montant
Dettes fournisseurs	25 111,3
Dettes fiscales & sociales	14 195,5
Dettes sur immobilisations	0
Autres dettes	822,5
	40 129,3

3.14. PRODUIT A RECEVOIR

en kilos euros

	Montant
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	239 687,3
Autres créances	29 250,8
	268 938,1

3.15. TRESORERIE NETTE

	<i>en kilos euros</i>	
	2017	2016
Dettes financières à court terme (note 3.11)	647	59 033
Disponibilités	15 030,9	12,5
Total	15 677.9	(59 020,3)

La position de trésorerie nette est débitrice de 15 677.9 K€ au 31 décembre 2017 contre une position créditrice de 59 020,5 K€ au 31 décembre 2016

Les disponibilités sont composées de dépôts bancaires auprès d'établissements financiers.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. CHIFFRES D'AFFAIRES NET

Chiffres d'affaires par principale zone géographique

	<i>en kilos euros</i>	
	2017	2016
France	250 724,7	256 753,4
Union européenne	8 511,2	13 017,2
Reste de l'Europe		
Afrique	17 574,4	23 213,5
Amérique	32 549,7	37 235,1
Océanie	290,2	452,7
Asie	60 393,8	76 640,6
Total	370 044,0	407 312,6

4.2. (DOTATIONS)/REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION

	<i>en kilos euros</i>	
	2017	2016
Reprises (-) sur autres provisions (notes 3.9) et dépréciations	(3 982,1)	(7 176,9)
Dotations et reprises aux dépréciations sur actif circulant	(467,1)	8 680,9
Dotations aux autres provisions (note 3.9)	1 499	4 910,3
Dotations et reprises(-) sur provisions engagements de retraites (note 3.8)	1 021	1 033,1
Total Dotations / Reprises(-) sur provisions et dépréciations sur actif circulant	(1 929,0)	7 447,4
Transferts de charges d'exploitation	(18,6)	(44,2)

4.3. ETAT DES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Le chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises liées représente environ 11,2 % du chiffre d'affaires de la Société (10,7 % au 31 décembre 2016). Les achats réalisés avec les entreprises liées représentent environ 88,9 % des achats de la Société (90,0 % au 31 décembre 2016).

Il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées au cours de l'exercice qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

4.4. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

en kilos euros

	2017	2016
Achats	12 145,5	11 284,1
Services extérieurs	142 043,1	133 838,3
<i>dont études et recherches</i>	109 461,9	103 602,6
Autres services extérieurs	37 665,0	42 994,7
Total	191 853,5	188 117,1

4.5. RESULTAT FINANCIER

en kilos euros

	2017	2016
Dividendes reçus de participations	491,9	235,7
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)		
(Dotations) / Reprises provision risques de change (note 3.9)	(10,3)	37
(Dotations) / Reprises provision situation nette négative (note 3.9)		
Intérêts sur prêts accordés à des sociétés non financières	(236,1)	(275,6)
Intérêts nets sur cash pool	(211,3)	(113,86)
Intérêts sur créances commerciales	97,2	70
Différence nette de change	(23,4)	(155,94)
Autres		215
Total	107,8	12,7

Au 31 décembre 2017, les dividendes reçus de participations concernent :

- SOFRESA pour 84 K€
- SOFEMA pour 407,9 K€

4.6. ETAT DES PRINCIPAUX PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Les entreprises liées sont les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation par intégration globale du groupe AB Volvo.

	<i>en kilos euros</i>	
	2017	2016
(Dotations) / Reprises dépréciation immobilisations financières (note 3.3)		
(Dotations) / Reprises provision situations nettes négatives (note 3.9)		
Intérêts nets sur cash pool (note 4.5)	(211,3)	(113,86)
Intérêts sur prêts accordés à des sociétés non financières (note 4.5)		
Total	(211,3)	(113,9)

4.7. RESULTAT EXCEPTIONNEL

	<i>en kilos euros</i>	
	2017	2016
Coûts liés au Plan de Dispense d'Activité net de reprise de provision (note 3.9)		
(Dotations) / Reprises sur provisions réglementées (note 3.7)	16	(84,6)
(Dotations) / Reprises exceptionnelles sur autres provisions (note 3.9) et dépréciations	(287,5)	
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations incorporelles (note 3.1)		
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles (note 3.2)	(157,4)	(271,1)
Plus et moins-values nettes sur cession d'immobilisations financières (note 3.3)		(46,5)
Pénalités de retard	(3 942,0)	(1 247,8)
Divers charges et produits exceptionnels	(153,1)	(461,0)
Total	(4 524,3)	(2 111,0)

4.8. IMPOT SUR LES BENEFICES

Depuis l'exercice 2010, la Société est intégrée fiscalement au sein du groupe dont Volvo Holding France SAS est la société-mère. La Société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

La charge nette d'impôt se décompose de la manière suivante :

	<i>en kilos euros</i>	
	2017	2016
Impôts sur les sociétés	(1 203,7)	(9 731,3)
Crédits d'impôts	6 886,8	5 675,6
Total	5 683,1	(4 055,72)

La ventilation de la charge nette d'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

	<i>en kilos euros</i>		
	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat Courant (yc participation)	10 449	(5 683,1)	16 133
Résultat exceptionnel	(4 524,3)		(4 524,3)
Total	5 925	(5 683,1)	11 608

La situation fiscale latente résulte :

- des décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits et charges et leur incorporation dans le résultat fiscal ;
- des impôts à payer sur des éléments qui, en raison des dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés.

Elle s'analyse comme suit :

	2017	2016
Impôts latents sur différences temporaires et reports déficitaires - actif	7 272 708,00	8 528 890,00
Impôts latents sur provisions règlementées - passif	- 2 122 935,00	- 2 128 361,00
Total	5 149 773,00	6 400 529,00

Les impôts latents sont évalués au dernier taux d'impôt en vigueur.

V. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1. AUTRES ENGAGEMENTS

en kilos euros

	2017	2016
Engagements donnés		
Cautions, avals et garanties donnés	70 032	90 928

La loi 2014-288 du 5 mars 2014 a supprimé le droit individuel à la formation (DIF) pour le remplacer par le compte personnel formation (CPF) au 1^{er} janvier 2015. De ce fait la Société n'a plus d'engagement vis-à-vis des salariés.

5.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

en kilos euros

Eléments au 31 décembre 2017	Capital	Autres capitaux propres	% détention du capital	Valeur comptable des titres détenus		CA HT dernier ex. clos	Résultat dernier ex. clos	Dividendes encaissés
				Brute	Nette			
Filiales (part >= 50%)								
Auverland General Defense SAS	3 541	5 245	100	62 993	62 993	-	295	-
Panhard General Defense SAS	1 024	33 711	-	-	-	62 955	1 727	-

La société détient également des participations dans les sociétés suivantes :

- SOFEMA à hauteur de 4%
- ODAS à hauteur de 2%

La société SOFRESA dont Renault Trucks Defense détenait 1,98% du capital a été liquidée.

VI. AUTRES INFORMATIONS

6.1. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

Les comptes individuels de la Société (préparés selon les normes IFRS), sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société AB Volvo, sise en Suède.

6.2. EFFECTIF MENSUEL MOYEN

	2017	2016
Cadres	329	311
Employés, techniciens et agents de maîtrise	237	230
Agents de production	204	206
Total	770	747

6.3. CICE

Suite à l'entrée en vigueur du CICE (*art 244 quater C crée par l'article 68 de la 3^{ème} loi de finance rectificative pour 2012*), nous avons suivi les recommandations du CNCC en matière de comptabilisation et d'évaluation du CICE.

Un produit a été comptabilisé au rythme de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes et dans le cadre de l'intégration fiscale, le montant du crédit d'impôt a été transféré et reconnu vis à vis de la société tête de groupe.

Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2017 est de : 998,2 K€ (718,5 K€ au titre de 2016).

La société a opté pour la comptabilisation du produit en diminution des charges de personnel.

Le CICE sera éventuellement imputé sur l'IS dû par la société dans un délai de 3 ans ou à défaut l'excédent non imputé fera l'objet d'une demande de remboursement auprès de l'administration fiscale par la société tête de groupe.

Une information et une consultation des représentants du personnel sur l'utilisation du CICE seront organisées conformément aux articles L2323-26-1/L2323-7-1 du code du travail.